

Sanctuariser les Îlots de la Lys

Zone Naturelle Préservée Transfrontalière

Proposition citoyenne pour la préservation intégrale
des îlots et anciens méandres de la Lys

PROPOSITION GLOBALE — ENSEMBLE DES ÎLOTS

Nature & Biodiversité | Zéro aménagement | Libre évolution

Avec références scientifiques, réglementaires et climatiques

Avril 2026

Sommaire

1. Synthèse et chiffres clés
2. Contexte territorial : un territoire transfrontalier sous pression extrême
3. Diagnostic écologique : des écosystèmes riches et documentés
4. L'impératif climatique : projections et services écosystémiques
5. Cadre réglementaire : un alignement juridique complet (FR, BE, UE)
6. La proposition : cinq principes pour une Zone Naturelle Préservée
7. Pourquoi zéro aménagement est la meilleure réponse
8. Sources et références

1. Synthèse et chiffres clés

Les îlots et anciens méandres de la Lys constituent les derniers vestiges fonctionnels d'un écosystème alluvial millénaire, insérés dans l'un des territoires les plus densément peuplés et artificialisés d'Europe. Face aux projections climatiques et à l'érosion de la biodiversité, leur sanctuarisation en Zone Naturelle Préservée transfrontalière est un impératif écologique, climatique et économique.

454hab./km² Dép. du
Nord (FR)**385**hab./km² Belgique
(moy.)**15,2 %**imperméabilis.
Flandre**+2,7 °C**réchauffement
horizon 2050**1 : 8**ratio coût/bénéf.
restauration nature

PROPOSITION EN UNE PHRASE

Classer l'ensemble des îlots et anciens méandres de la Lys en **Zone Naturelle Préservée transfrontalière en libre évolution** : zéro aménagement, zéro artificialisation, restauration passive, suivi scientifique partagé FR/BE, et valorisation pédagogique exclusivement depuis les chemins de halage.

2. Contexte territorial

Un territoire transfrontalier sous pression extrême

La vallée de la Lys s'inscrit dans l'un des contextes urbains et industriels les plus denses d'Europe occidentale. L'axe Armentières-Halluin-Menen-Kortrijk concentre, sur ses deux rives, un continuum quasi ininterrompu d'habitations, d'activités industrielles et d'infrastructures de transport. Cette réalité est identique des deux côtés de la frontière.

2.1 Côté français : le département le plus dense de province

Le département du Nord affiche une densité de population de **454 habitants par km²**, la plus élevée de France hors Île-de-France (source : INSEE, 2024). La région Hauts-de-France présente un taux d'artificialisation de **11,5 %**, la plaçant au 3^e rang national (source : Novethic, d'après les données de l'Observatoire national de l'artificialisation). À l'échelle européenne, la France se situe au 4^e rang des pays ayant le plus haut niveau d'artificialisation par habitant : 443 m² par habitant, contre 325 en Allemagne et 247 au Royaume-Uni (source : Eurostat, cité par Novethic).

2.2 Côté belge : la Flandre, championne européenne de l'imperméabilisation

La Belgique affiche une densité moyenne de **385 hab./km²** (Statbel, 1^{er} janvier 2025). La commune de Menen compte 34 585 habitants (Statbel, 2025) ; l'arrondissement de Kortrijk totalise 304 450 habitants (AlleCijfers.be, 2025). Mais c'est surtout le taux d'imperméabilisation (verharding) qui est alarmant : la Flandre atteint **15,2 % de surface imperméabilisée**, soit **311 m² de béton par habitant** — ce qui en fait l'une des régions les plus imperméabilisées d'Europe (source : Departement Omgeving Vlaanderen, 2023 ; Betonrapport 2024, Natuurpunt/Breekijzer). Chaque jour, l'équivalent de **10 terrains de football** d'espace ouvert disparaît sous le béton en Flandre.

Le Parlement flamand a formellement reconnu que la Flandre possède « le taux d'imperméabilisation le plus élevé d'Europe » (Voorstel van Resolutie, Vlaams Parlement). La *Betonstop* (rebaptisée *Bouwshift*) vise l'objectif de zéro artificialisation nette d'ici 2040 en Flandre et 20 % de désimperméabilisation en zone naturelle et agricole. La **Blue Deal**, lancée en 2020 par la Ministre de l'Environnement, cible spécifiquement la restauration des zones humides et des prairies inondables pour renforcer la résilience face aux inondations et à la sécheresse.

2.3 La Lys canalisée : une rivière bridée, des îlots comme vestiges

La Lys a été canalisée de manière rectiligne pour la navigation (gabarit Freycinet, 350 t). Les travaux, achevés dans les années 1970, ont coupé les méandres naturels de la rivière, créant les îlots actuels comme vestiges de l'ancien tracé — encore parfaitement reconnaissable sur les cartes de Ferraris (XVIII^e siècle) et de Vandermaelen (source : CAUE du Nord, Observatoire des paysages, « De Leievlakte »). La canalisation a considérablement réduit la fréquence des débordements, isolant les zones humides associées qui ne sont désormais inondées que lors de crues majeures d'occurrence vicennale (source : fiche Zones-humides.org, Erquinghem-Lys).

PLUS DE 1 000 HECTARES CONCERNÉS CÔTÉ FRANÇAIS

Dans le cadre de la Politique Espace Naturel Métropolitain, le territoire de la vallée de la Lys est identifié comme **site structurant de la trame verte métropolitaine**. Plus de 1 000 ha sont concernés côté français, sur Erquinghem-Lys, Armentières, Houplines, Frelinghien, Deûlémont, Warneton, Comines, Werwicq-Sud, Bousbecques, Halluin et Nieppe (source : Espace Bleu / MEL).

3. Diagnostic écologique

Des écosystèmes riches et documentés

Malgré la pression anthropique, les zones humides alluviales de la Lys abritent un cortège d'espèces caractéristiques des plaines alluviales d'Europe du Nord-Ouest. Les inventaires du Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord-Pas-de-Calais (2005, 2009-2010), les données ZNIEFF, les suivis de la Fédération de Pêche du Nord et les observations du CAUE du Nord documentent une biodiversité significative.

3.1 Faune : espèces protégées et indicatrices

Avifaune — Sources : ZNIEFF « Prairies inondables d'Erquinghem-Lys » ; RNR du Marais de Cambrin (CEN Nord-Pas-de-Calais) ; Directive Oiseaux 2009/147/CE

Espèce	Statut de protection	Rôle écologique
Martin-pêcheur d'Europe (Alcedo atthis)	Annexe I Dir. Oiseaux Protégé nationalement (FR+BE)	Bio-indicateur de la qualité des cours d'eau et berges
Gorgebleue à miroir (Luscinia svecica)	Annexe I Dir. Oiseaux Protégé nationalement (FR+BE)	Nicheur des roselières et zones humides
Râle d'eau (Rallus aquaticus)	Protégé régionalement (Nord-Pas-de-Calais)	Indicateur des marais et roselières fonctionnels
Phragmite des joncs (Acrocephalus schoenobaenus)	Protégé nationalement (FR)	Fauvette paludicole des végétations riveraines
Fuligule milouin, Grèbe à cou noir, Canard souchet	Nidification documentée (bassin de la Lys, RNR Cambrin)	Nicheurs des zones humides du bassin versant

Ichtyofaune — Le Brochet, espèce parapluie

Le **Brochet** (*Esox lucius*) est l'espèce parapluie emblématique des vallées alluviales. Classé **vulnérable** sur la Liste Rouge nationale, il nécessite des prairies inondées connectées au cours d'eau pendant au moins 40 jours consécutifs pour se reproduire (source : Fédération de Pêche du Nord ; Sibcca.fr). Comme le résume Vianney Fouquet, guide nature dans la vallée de la Lys : « Protéger le brochet, c'est protéger tout un écosystème » (Terres et Territoires, juillet 2024). La boucle d'Erquinghem-Lys a fait l'objet d'une restauration de frayères par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie : 11 432 m² de surface terrassée pour recréer des zones de reproduction fonctionnelles (source : Zones-humides.org, fiche Erquinghem-Lys).

Entomofaune, amphibiens, mammifères

Les zones humides alluviales abritent un cortège d'insectes patrimoniaux : libellules (dont l'**Agrion joli**, *Coenagrion pulchellum*, protégé régionalement), papillons des prairies (indicateur clé du Règlement européen de restauration de la nature), et syrphes (RNR Cambrin). Les amphibiens — tritons, grenouilles, crapauds — dépendent directement de la présence de mares et de connexions hydrauliques. Le **Campagnol amphibie** reste présent dans les cours d'eau de la région (source : Nature Maine-et-Loire ; CEN Nord-Pas-de-Calais).

3.2 Flore et habitats d'intérêt communautaire

Sources : Dir. Habitats 92/43/CEE ; CEN Nord-Pas-de-Calais ; CAUE du Nord, « De Leievlake »

Code Natura 2000	Habitat	Description dans le contexte de la Lys
6510	Prairies de fauche de basse altitude	Prairies alluviales sur bourrelet sédimentaire, valorisées par la fauche traditionnelle
6430	Mégaphorbiaies eutrophes	Prairies à hautes herbes : Reine des prés, Pigamon jaune, floraison colorée
91E0* (prioritaire)	Forêts alluviales résiduelles	Aulnaies-saulaies, ripisylves à Aulne glutineux et Saule blanc — habitat prioritaire UE
—	Annexes hydrauliques (bras morts, mares)	Herbiers aquatiques, roselières, zones de frai du Brochet

L'**Aulne glutineux** (*Alnus glutinosa*) est l'espèce fondatrice de la ripisylve alluviale, qualifiée de « meilleur ami de la rivière » par les naturalistes de la vallée de la Lys (Terres et Territoires, 2024) : inféodé aux zones humides, il fixe l'azote atmosphérique, stabilise les berges et fournit un habitat essentiel. Le **Saule blanc** complète cette ripisylve avec les **arbres têtards**, éléments paysagers caractéristiques de la plaine de la Lys documentés depuis le XVIII^e siècle (CAUE du Nord, « De Leievlakte »).

4. L'impératif climatique

Projections et services écosystémiques

4.1 Les Hauts-de-France et la Flandre : régions particulièrement exposées

Les projections convergent, qu'elles viennent de Météo-France (TRACC, 2024), du GIEC (AR6, 2021-2023), de l'Observatoire Climat Hauts-de-France ou du Departement Omgeving Vlaanderen :

Indicateur	Projection	Source
Réchauffement moyen France hexagonale	+2,7 °C en 2050 +4 °C en 2100 (vs. ère préindustrielle)	Météo-France, TRACC 2024
Pluies intenses (moitié nord)	+15 à +20 % d'intensité	Météo-France GIEC AR6
Sinistralité inondations	+60 % à l'horizon 2050	Covéa, Livre blanc (scénario RCP 8.5)
Ville de Lille	Parmi les grandes villes europ. les + menacées d'ici 2050	XDI Cross Dependency Initiative
Flandre : imperméabilisation	15,2 % → aggrave le ruissellement et les inondations	Departement Omgeving Vlaanderen (2023)

L'Observatoire Climat Hauts-de-France souligne que **la forte densité de population, les caractéristiques socio-économiques et l'importante façade maritime font des Hauts-de-France l'une des régions françaises les plus exposées au changement climatique** (source : plusdeuxdegres.org). Côté belge, le Parlement flamand a formellement reconnu la nécessité de « plus d'espace pour l'eau dans les vallées » et de « restaurer la fonction de rétention d'eau des zones de vallée » pour lutter contre les inondations (Voorstel van Resolutie, Vlaams Parlement).

4.2 Les zones humides : une infrastructure naturelle de résilience

Face à ces projections, les zones humides alluviales ne sont pas un luxe environnemental mais une **infrastructure naturelle de résilience** dont la valeur dépasse celle de toute infrastructure grise :

Service écosystémique	Mécanisme	Bénéfice pour le territoire
Écrêtement des crues	Les prairies inondables et bras morts absorbent les eaux de débordement	Réduction des pics de crue en aval, protection des habitations (FR et BE)
Stockage du carbone	Les sols alluviaux humides séquestrent du CO ₂ . Imperm. d'une prairie : 290 t CO ₂ (Carbone 4, 2023)	Contribution aux objectifs climatiques FR, BE et UE

Service écosystémique	Mécanisme	Bénéfice pour le territoire
Régulation thermique	Évapotranspiration et effet refroidissant des zones humides	Réduction de l'îlot de chaleur urbain lors des canicules
Épuration des eaux	Filtration biologique par la végétation et le sol	Qualité des eaux (SDAGE : 22 % seulement en bon état écologique)
Corridors écologiques	Connectivité entre fragments d'habitats pour la faune, la flore et la fonge	Capacité d'adaptation des espèces au réchauffement climatique

5. Cadre réglementaire

Un alignement juridique complet : France, Belgique, Union européenne

☐☐ Règlement UE 2024/1991 — Restauration de la nature

Entré en vigueur le 18 août 2024 (JO UE, 29 juillet 2024). Obligation de restaurer **20 % des zones terrestres d'ici 2030**, puis 60 % des habitats en mauvais état d'ici 2040 et 90 % d'ici 2050. Les zones humides, prairies et rivières sont explicitement ciblées. Chaque euro investi dans la restauration génère un retour supérieur à 8 € (Commission européenne, 2024). Les États membres doivent soumettre des plans nationaux dans les deux ans.

☐☐ SDAGE Artois-Picardie 2022-2027

Approuvé par arrêté préfectoral du 21 mars 2022 (NOR : TREL2204628A ; Légifrance). Dispositions A-9.3 : préservation des zones humides et de leur fonctionnalité ; interdiction du retournement des prairies permanentes en zone humide ; restauration des connexions latérales des cours d'eau. Objectif ambitieux : passer de 22 % à 50 % des eaux en bon état écologique.

☐☐ Objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 (n° 2021-1104), complétée par la loi ZAN du 20 juillet 2023. Réduction de 50 % de la consommation d'espaces d'ici 2031, ZAN en 2050. Sanctuariser les îlots plutôt que les aménager est la réponse la plus cohérente avec cette trajectoire légale.

☐☐ Betonstop / Bouwshift (Flandre)

Objectif de zéro artificialisation nette d'ici 2040 en Flandre ; 20 % de désimperméabilisation en zone naturelle et agricole d'ici 2050 (Conceptnota BRV, Beleidsplan Ruimte Vlaanderen). West-Vlaanderen doit ontharden 4 918 ha, dont 3 308 ha en zones sensibles — la plus grande tâche de toutes les provinces flamandes (Betonrapport 2024, Natuurpunt/Breekijzer).

☐☐ Blue Deal (Flandre, 2020)

Programme de 70 mesures pour la restauration des zones humides, la lutte contre l'imperméabilisation et l'adaptation climatique. Cible spécifiquement les *wetlands*, les prairies humides et la rétention d'eau dans les vallées — exactement ce que sont les îlots de la Lys.

□□□□ Trame Verte et Bleue / Groenblauwe netwerken

Côté FR : la vallée de la Lys est « site structurant » de la TVB métropolitaine (art. L371-1 Code de l'environnement ; Espace Bleu/MEL : 1 000+ ha). Côté BE : les Regionale Landschappen travaillent au renforcement des réseaux écologiques pour un « Vlaanderen klimaatbestendig » (source : Regionale Landschappen Vlaanderen).

6. La proposition

Cinq principes pour une Zone Naturelle Préservée

PRINCIPE 1 — Zéro aménagement, zéro artificialisation

Aucune construction, aucun sentier, aucun mobilier, aucune activité motorisée sur les îlots eux-mêmes. La nature en libre évolution est la mesure de gestion la plus efficace, la moins coûteuse et la plus résiliente face au changement climatique. C'est aussi la réponse la plus directe aux objectifs ZAN (FR) et Betonstop (BE).

PRINCIPE 2 — Restauration passive et reconnexion hydraulique

Laisser les dynamiques naturelles de crue reconnecter les bras morts et les prairies humides. Ne pas entretenir les berges artificielles pour permettre la recolonisation végétale spontanée. Supprimer, là où c'est possible, les obstacles aux connexions latérales (conformément au SDAGE Artois-Picardie, disposition A-9.3, et à la Blue Deal flamande).

PRINCIPE 3 — Suivi scientifique et monitoring transfrontalier

Protocole de suivi écologique partagé FR/BE : inventaires faunistiques et floristiques réguliers ; suivi d'espèces indicatrices (brochet, martin-pêcheur, papillons des prairies — indicateur clé du Règlement UE 2024/1991) ; mesure des services écosystémiques (stockage carbone, écrêtement de crues). Partenaires potentiels : CEN Nord-Pas-de-Calais, Natuurpunt, universités de Lille et de Gand.

PRINCIPE 4 — Valorisation douce depuis les berges uniquement

La sensibilisation se fait exclusivement depuis les chemins de halage : panneaux d'interprétation bilingues FR/NL, observatoires légers sur les rives, QR codes vers des contenus pédagogiques numériques. Les îlots restent des sanctuaires inaccessibles au public — leur caractère « sauvage » est lui-même un vecteur de sensibilisation.

PRINCIPE 5 — Gouvernance transfrontalière innovante

L'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, institution transfrontalière unique en Europe, a la légitimité et les outils pour créer un cadre de gestion commun. Ce modèle pourrait devenir un cas d'école européen de gouvernance écologique partagée, éligible à des financements LIFE, Interreg ou du Fonds Vert européen. L'engagement conjoint des communes françaises (Halluin, Comines, Warneton...) et flamandes (Menen, Wervik, Comines-Warneton) renforcerait considérablement la crédibilité du projet.

7. Pourquoi zéro aménagement est la meilleure réponse

« Dans un territoire où tout est aménagé, la non-intervention est l'acte le plus radical et le plus précieux. »

La réponse la plus EFFICACE

Les écosystèmes en libre évolution restaurent leur fonctionnalité plus rapidement et plus durablement que les aménagements les plus coûteux. La restauration passive des frayères, des ripisylves et des prairies humides est documentée scientifiquement dans la vallée de la Lys elle-même (Erquinghem-Lys, Marais de Cambrin).

La réponse la plus ÉCONOMIQUE

Pas de travaux, pas d'entretien, pas de coûts récurrents. L'argent public est mieux investi dans le suivi scientifique et la sensibilisation. Chaque euro investi dans la restauration de la nature génère un retour supérieur à 8 € (Commission européenne, 2024). La BCE a constaté que 72 % des entreprises de la zone euro dépendent d'au moins un service écosystémique pour produire leurs biens ou services.

La réponse la plus COHÉRENTE

Avec le ZAN français (2050), la Betonstop flamande (2040), le SDAGE Artois-Picardie (préservation des zones humides), le Règlement européen de restauration de la nature (20 % des terres d'ici 2030), et les projections climatiques (+2,7 °C, +60 % sinistralité inondations) : tous les cadres convergent vers la même conclusion.

La réponse la plus AMBITIEUSE

Transformer ces îlots en un réseau cohérent de noyaux de nature en libre évolution enverrait un signal fort : celui d'un territoire transfrontalier qui choisit la résilience écologique, la maîtrise des coûts à long terme et l'innovation institutionnelle. Un exemple pionnier à l'échelle européenne.

CONCLUSION

Les îlots de la Lys ne sont pas un terrain vague à aménager. Ce sont les derniers poumons verts d'un territoire transfrontalier qui suffoque sous le béton. Chaque hectare de zone humide préservé protège des habitations — françaises et belges — en aval des inondations. Chaque bras mort reconnecté permet au brochet de frayer et à la biodiversité de se régénérer. Chaque euro non dépensé en aménagement inutile est un euro gagné pour l'avenir de nos enfants, qu'ils vivent à Halluin ou à Menen.

Préservons-les. Intégralement. Durablement. Ensemble — samen.

8. Sources et références

Cadre réglementaire européen

- Règlement (UE) 2024/1991 du 24 juin 2024 relatif à la restauration de la nature — JO UE L, 29.7.2024.
- Commission européenne — « Nature Restoration Law enters into force », 15 août 2024, environment.ec.europa.eu
- Conseil de l'UE — « Restauration de la nature : le Conseil donne son feu vert définitif », 17 juin 2024, consilium.europa.eu
- Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 (Habitats-Faune-Flore) ; Directive 2009/147/CE (Oiseaux).

Cadre réglementaire français

- Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique — dite « Climat et Résilience ».
- Loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs ZAN.
- SDAGE Artois-Picardie 2022-2027 — Arrêté du 21 mars 2022 (NOR : TREL2204628A), Légifrance.
- Agence de l'Eau Artois-Picardie — Livret 3 « Orientations et dispositions » du SDAGE, mars 2022.
- Trame Verte et Bleue — Art. L371-1 du Code de l'environnement.

Cadre réglementaire belge (Flandre)

- Departement Omgeving Vlaanderen — « Verharding », indicatoren.omgeving.vlaanderen.be (données 2023).
- Betonrapport 2024 — Natuurpunt / Breekijzer vzw, natuurpunt.be/projecten/betonrapport-2024
- Beleidsplan Ruimte Vlaanderen (BRV) — Conceptnota Betonstop/Bouwshift.
- Blue Deal (2020) — Programme flamand de 70 mesures pour les zones humides et l'adaptation climatique.
- Vlaams Parlement — Voorstel van Resolutie sur les inondations et l'imperméabilisation.
- Statbel (2025) — Densité de population en Belgique : 385 hab./km², statbel.fgov.be
- AlleCijfers.be (2025) — Données démographiques Menen (34 585 hab.) et Kortrijk (80 776 hab.).

Projections climatiques

- Météo-France, TRACC 2024 — Trajectoire de Réchauffement de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique.
- GIEC, 6^e rapport d'évaluation (AR6), 2021-2023.
- Covéa — Livre blanc « Changement climatique et sinistralité », modélisations 2050 (scénario RCP 8.5).
- XDI Cross Dependency Initiative — Classement mondial des risques climatiques pour les bâtiments.
- Observatoire Climat Hauts-de-France — observatoireclimat-hautsdefrance.org
- Plus Deux Degrés — Projections climatiques régionales Hauts-de-France, plusdeuxdegres.org
- Carbone 4 (2023) — « ZAN : décryptage des enjeux » (données émissions CO₂ par type d'imperméabilisation).

Écologie et biodiversité

- Conservatoire des Sites Naturels 59/62 (2005) — Inventaire des milieux naturels du bassin-versant de la Lys.
- Agence de l'Eau Artois-Picardie — Évaluation des services rendus par les zones humides, secteur Lys.
- CAUE du Nord — Observatoire des paysages : « De Leievlaakte / La Plaine de la Lys ».
- ZNIEFF « Prairies inondables d'Erquinghem-Lys » — INPN / DREAL Hauts-de-France.
- RNR du Marais de Cambrin — Conservatoire d'Espaces Naturels Nord-Pas-de-Calais, cen-npdc.org
- Fédération de Pêche du Nord — Suivis piscicoles et restauration de frayères, Erquinghem-Lys (2009-2010).
- Zones-humides.org — Portail national d'information sur les zones humides (fiche Erquinghem-Lys).
- Espace Bleu / MEL — Politique Espace Naturel Métropolitain, vallée de la Lys, espacebleu.eu
- Terres et Territoires (juillet 2024) — « La Lys et sa vallée alluviale » (série de l'été, 3/9).

Artificialisation des sols

- France Stratégie (2019) — « Objectif zéro artificialisation nette : quels leviers ? »
- Réseau Action Climat (2023) — « Artificialisation des sols et objectif ZAN ».
- Novethic (2024) — « Radiographie d'une France toujours plus bétonnée ».
- Observatoire national de l'artificialisation — artificialisation.developpement-durable.gouv.fr

Proposition citoyenne soumise dans le cadre de la consultation participative de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai — ilot-lys.eu — Avril 2026.